RÉPONSE AU DISCOURS DE M. J.-J. REMACLE PAR CHARLES...

Charles Pasquier-Nalinne



RÉPONSE

AU DISCOURS

DE

M. J.-J. REMACLE,

PAR

Charles Pasquier-Nalinne,

PHARMACIEN A FLEURUS,

Membre Correspondant de la Société de Pharmacie d'Anvers.



Charleroi,
IMP. ET LITH. DE CH. TSCHARNER, RUE NEUVE, VILLE-HAUTE.

1847.

RÉPONSE

AU DISCOURS DE M. J.-J. REMACLE,

Chirurgien-Accoucheur, à Rettigny,

INSÉRÉ DANS LE N° 48 DE LA GAZETTE MÉDICALE BELGE,

par

M. Ch. Pasquier-Nalinne, Pharmacien à Fleurus

J'ai peine à croire M. Remacle, que ce soit bien là le discours que vous vous proposiez de prononcer à la réunion de la Société de Médecine du Luxembourg. Je conçois, qu'indigné de la manière d'agir de quelques membres de cette société à votre égard, vous ayez éprouvé le besoin de déverser votre bile sur n'importe qui ; or, comme dans votre province on paraît disposé à rendre justice aux pharmaciens, et

que par là vos intérêts pourraient souffrir quelque peu, c'est naturellement sur eux que vous avez voulu vous venger des affronts que vous prétendez qu'on vous a faits. Mais je ne conçois pas comment, lorsque vos premières fureurs avaient eu le temps de se calmer, vous avez pu vouloir prononcer un semblable discours dans une assemblée respectable et que vous n'avez pas craint de livrer à la publicité la belle harangue que vous aviez été obligé de ravaler.

Comment, Monsieur, vous n'auriez pas craint, à la face même des médecins et des pharmaciens présents à la réunion, de proférer des paroles aussi outrageantes? Oh! ceci dépasse toute imagination. Vous aviez bien raison de dire que peut-être on redoutait votre franchise et votre opposition, car de tels propos, sans nul doute, ne se seraient pas passés inaperçus.

Comment, vous avez entrevu le bout de l'oreille? Quelle perspicacité! Vous avez découvert que la Société du Luxembourg, composée de médecins, de pharmaciens et de chirurgiens a conçu le projet abominable d'améliorer le sort des pharmaciens? Faut-il vous dire le motif de cette tendance louable? C'est qu'au sein de cette société se trouvent des hommes de droiture et de probité; des hommes au cœur noble et équitable et qui, plus désintéressés que vous, ne voient, dans la justice qu'ils veulent rendre aux pharmaciens, aucune violation de vos prétendus droits acquis.

Toujours ces droits acquis; mais n'a-t-il pas été prouvé à satiété que ces droits acquis ne pouvaient être invoqués qu'en faveur des pharmaciens? Ne savez-vous donc pas à quelle époque les chirurgiens et les officiers de santé ont été autorisés à fournir des médicaments? Ignoreriez-vous que ce sont ces chirurgiens et officiers de santé qui ont enlevé aux pharmaciens des droits acquis par une consécration de plus de cinq siècles, et qui les ont expulsés des campagnes? En rendant aux pharmaciens le droit exclusif de préparer et de vendre des médicaments, on ne ferait que leur restituer ce qu'on leur a injustement enlevé. Aussi ce ne peut être que par une étrange ignorance de la légis-

lation pharmaceutique que vous venez aujourd'hui encore invoquer ces droits en votre faveur. Vous devriez au moins savoir qu'entre le *droit* et la *permission*, il existe une différence bien tranchée.

Permettez-moi maintenant de vous dire, Monsieur, que le défaut de connaissances en pharmacie, ne permettant pas aux chirurgiens des campagnes d'apprécier toutes les difficultés que présente cette profession, vous conjecturez un peu trop de leur savoir dans cette branche de l'art. Peut-être irez-vous jusqu'à dire, comme le disait naguère M. le Dr Tilman, de Virton, que les pharmaciens ne sont pas assez instruits pour professer leur art et qu'il n'est pas *rare* de trouver dans la pharmacie du médecin de campagne des médicaments nouveaux qu'on chercherait en vain chez les pharmaciens de ville? M. Tilman faisait sans doute allusion à la solution du jus de réglisse et à la panacée universelle de chicorée et de chiendent.

Oui, Monsieur, il y aurait inconvénient, et même danger, à permettre aux praticiens de campagne la délivrance des médicaments aux malades. Les médecins ont-ils donné des preuves non équivoques de leur savoir dans l'art pharmaceutique? Ont-ils suivi suffisamment les cours de pharmacologie et d'histoire naturelle des médicaments, se sont-ils adonnés aux manipulations pharmaceutiques? Si un cas d'empoisonnement (ce qui n'est pas rare aujourd'hui) venait à se présenter, pourraient-ils administrer le contre-poison ou faire l'analyse du cadavre ? Évidemment non. Combien ce défaut de connaissances pharmaco-chimiques ne doit-il pas être plus grand chez les chirurgiens de campagne qui n'ont pas fait les mêmes études préparatoires que les médecins? Soyez franc, jugez vous-même si de pareils hommes présentent assez de garanties à la société et si le public n'a pas à craindre de se trouver victime de leur ignorance? Quand les premiers médecins du pays avouent naïvement qu'ils ne possèdent en pharmacie que des connaissances très superficielles, et même qu'il est impossible d'être en même temps bon médecin et chirurgien habile, parce que le domaine des sciences médicales, chirurgicales et pharmaceutiques est trop étendu pour pouvoir être embrassé par un seul homme, il est au moins extra-

ordinaire d'entendre un chirurgien de campagne élever la prétention de posséder l'instruction nécessaire pour exercer cumulativement la médecine, la chirurgie, la pharmacie et l'art des accouchements. De semblables prétentions ne se refutent pas; mieux vaut d'en rire.

Oui, je le repète: confier la préparation des médicaments aux médecins et chirurgiens de campagne, c'est se jouer de la vie et de la santé du peuple!

Mais si, comme vous semblez le dire, les praticiens de campagne possédaient des connaissances aussi étendues dans l'art pharmaceutique que les pharmaciens, pourquoi donc ne préparent-ils pas eux-mêmes leurs médicaments composés? Vous répondrez peut-être, que c'est le temps qui leur manque, que leurs occupations sont trop nombreuses. Oh! non, cette réponse ne présenterait rien de sérieux, car quoique la plupart des praticiens de campagne soient réellement empêchés par leurs occupations de préparer eux-mêmes leurs médicaments composés, il se trouve cependant quelques médecins à qui le temps ne manque pas, et qui cependant n'ont jamais rien préparé, pour une bonne raison, c'est qu'ils ne sauraient comment s'y prendre. Je dirai donc, sans crainte d'être démenti, que les médecins et les chirurgiens prennent leurs préparations chimiques et pharmaceutiques chez les pharmaciens de ville; et que pour eux tout se borne à faire tant bien que mal quelques mélanges. Et vous appelez cela exercer la pharmacie? Mais, Monsieur, c'est un trafic véritable, c'est un tripotage que le premier venu fera aussi facilement que le médecin, même assisté de ses acolytes ordinaires. Agir de cette manière, c'est à mon avis porter atteinte à la dignité médicale ; c'est se soucier fort peu des progrès de la science. Aussi, je vous avouerai, que je vois dans votre persistance à réclamer la fourniture des médicaments, un autre intérêt que celui des malades; votre discours, d'ailleurs, où l'intérêt de la science fait place à l'intérêt privé, le dénote assez et malgré vos efforts pour faire envisager la livraison des médicaments par les médecins et chirurgiens de campagne comme un avantage réel et une grande économie pour les malades,

vous attachez trop d'importance à cette fourniture, pour faire croire que vous y perdez.

Nous devons convenir, Monsieur, que la sensibilité des membres de la Société de Médecine du Luxembourg aurait été mise à une rude épreuve si la réunion avait eu lieu. Ils auraient dû avoir un cœur de marbre s'ils n'avaient été émus jusqu'aux larmes en vous entendant dépeindre avec emphase le triste sort des habitants des campagnes forcés de chercher leurs drogues chez un pharmacien et réduits à expirer malheureusement en attendant le retour du messager porteur des médicaments. Vraiment, Monsieur, ce tableau serait effrayant, si vos suppositions n'étaient absurdes et ne tombaient devant la vérité des faits, car pour qu'on pût vous croire, on devrait admettre bénévolement, que la pharmacie du médecin se trouve constamment au pied du lit du malade et que le pharmacien reste invariablement à 2 lieues de là. Connaîtriez-vous, peut-être, par instinct, les remèdes dont vos malades auraient besoin? Et à l'exemple des médecins hongrois, placeriez-vous l'officine dans votre poche, ou comme Sydenham dans le large pommeau de votre canne? Il faut absolument être en pénurie d'arguments pour en présenter de semblables.

Tous les hommes de bonne foi conviendront, Monsieur, que le praticien de campagne ne s'occupe de ses preparations pharmaceutiques qu'après avoir terminé ses visites, et que si le malade obtient des médicaments avant la fin de la tournée du médecin, ce ne peut être que par l'intermédiaire d'un membre de sa famille.

Il y aurait *grand surcroît* de dépense pour les malades, dites-vous encore, Monsieur, par l'établissement de pharmaciens dans les campagnes. Voilà encore une de ces assertions basardées qui ne trouveront croyance que chez les gens crédules qui sont habitués à vous entendre pérorer. *Grand surcroît de dépense*, Monsieur! Je croyais, moi, de l'avis de vos zélés défenseurs, M. Lepeutre et ses confrères, que le médecin qui fournit des médicaments, désirait, dans un double but, un retard dans la guérison de ses malades, puisqu'il en retirait le prix de

ses visites et celui de ses drogues. Le médecin, d'ailleurs, peut d'autant plus en agir ainsi, qu'il impose, sans contrôle, ses propres médicaments. — Feriez-vous, par hasard exception à cette règle, M. Remacle?

Quant aux officines des médecins de campagne, je dois vous faire observer que personne mieux que les membres des commissions médicales, ne peut s'assurer de l'état de ces officines. Si vous aviez lu les divers écrits qui ont été publiés sur ce sujet par des membres de ces commissions, vous seriez convaincu, Monsieur, que beaucoup de ces officines contiennent rarement un approvisionnement complet de drogues, que les médicaments les plus héroïques manquent; qu'on en trouve de mauvaise qualité, détériorés et parfois même sous des dénominations contraires. N'a-t-on pas vu, des praticiens de campagne qui, n'étant soumis à aucun contrôle, ne prescrivaient que les substances qu'ils possédaient? N'en connait-on pas qui remplacent le sulfate de soude par une solution de jus de réglisse, le laudanum par la teinture d'opium? N'en existe-t-il pas qui prennent le santal rouge pour du quinquina, le sel de saturne pour du sulfate de magnésie, la brique pilée pour du kermès minéral, etc.? Enfin, Monsieur, et pour en finir, ne pouvez-vous pas, sans crainte, échapper à la visite de la commission médicale? Aurait-on un reproche à vous adresser, si, à son arrivée, elle trouvait fermée la porte de votre officine? Ne devez-vous pas, dans vos courses, en garder constamment la clef? Ne connaissez-vous pas de ces praticiens qui, pendant trois, quatre et même onze années, se sont dérobés à ces visites?

Mais, je m'arrête, car si je devais rapporter tout ce que je sais sur la manière dont la pharmacie est exercée par les praticiens de campagne, je risquerais d'être taxé d'exagération, puisque en ceci, comme en bien d'autres circonstances,

« Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »